



MAIRIE de GIGNAC LOT
Tél. / Fax : 05 65 37 70 53
mairie.gignac46@wanadoo.fr

DÉPÔT ZONE DE LA VALETTE

Madame, Monsieur, cher concitoyen déposant

Le dépôt zone de « La Valette » vous est accessible pour déposer
« **UNIQUEMENT** » de la terre, des gravats (pierres, matériaux de démolition
inerte non polluant), les bois et végétaux.

TOUT AUTRE DÉPÔT EST INTERDIT

**Lorsque vous prenez la clé vous êtes responsable de
votre dépôt.**

En tant qu'élus nous avons pris le risque et nous vous avons fait confiance sur la nature des matériaux déposés. La préfecture peut faire fermer cette zone dépôt à tout instant. Il est donc urgent qu'en tant que déposant vous vous appliquiez une discipline stricte en matière de dépôt.

Sont interdits et passibles d'amende :

- Les métaux
- Les ordures ménagères (recyclables ou non)
- Les meubles et appareils divers...
- Les plastiques, polystyrène, amiante...
- Le plâtre, cloisons en placoplâtre....
- etc.....

**LES DÉCHETERIES DE MARTEL ET SOUILLAC SONT SEULES
HABILITÉES A RECEVOIR CES DÉPÔTS.**